

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
06 82 72 24 44
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE TACOIGNIÈRES

1 rue du Clos de l'Isle
78910 Tacoignières
www.mairie-tacoignieres.fr/

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Tacoignières

Yvelines (78)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Tacoignières - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration d'une église du pays Houdanais !

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Tacoignières, est un témoin familial de la vie du village depuis des siècles.

Si une première église existait dès le XIIe ou le XIIIe siècle, l'édifice actuel a été reconstruit et agrandi entre le XVe et le XVIe siècle, après la guerre de Cent Ans. En 1701, une violente tempête provoqua la chute de son clocher en bois et détruisit l'ensemble de sa couverture. Plusieurs années furent nécessaires pour achever sa restauration. Bâtie en pierres de pays, elle abrite notamment un vitrail du XVIe siècle représentant l'Assomption de la Vierge, ainsi que les sépultures de trois curés inhumés entre 1642 et 1742. Ouverte quotidiennement, l'église est aujourd'hui un lieu patrimonial vivant, accessible aux habitants comme aux visiteurs. Elle demeure un repère commun au cœur du territoire, un espace de rassemblement et un témoin précieux de l'histoire locale.

L'édifice présente toutefois aujourd'hui d'importants signes de dégradation, principalement liés à l'humidité et aux mouvements affectant sa charpente.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Pour remédier à ces désordres préoccupants, la commune

de Tacoignières a défini un programme de travaux destiné à préserver durablement l'église. Le chantier prévoit notamment de stabiliser les charpentes de la nef et du chœur, de limiter les remontées d'humidité, de créer un drainage autour de l'édifice et de restaurer la couverture, en réemployant autant que possible les tuiles anciennes. Ces interventions sont indispensables pour garantir la stabilité de l'église, préserver ses éléments patrimoniaux et assurer sa conservation pour les générations futures.

◆ ◆ LA VALORISATION

Grâce à ces travaux, l'église pourra continuer à ouvrir ses portes au public et à accueillir les offices de la paroisse catholique du Pays Houdanais, qui regroupe 24 villages. Elle pourra également poursuivre sa vocation culturelle en recevant des concerts et diverses manifestations. Autour de ce projet, élus, entreprises locales et habitants sont largement mobilisés afin de préserver ce lieu familial et ouvert à tous.

Montant des travaux	335 000 €
Objectif de collecte	40 000 €
Début des travaux	Novembre 2026

Credit photos © Commune de Tacoignières



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'église Notre-Dame- de-l'Assomption de Tacoignières

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/105902

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Île-de-France, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'église Notre-Dame- de-l'Assomption de Tacoignières

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐